

St ANDRE D'HUIRIAT

Balluffier Benoît. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Barague Philibert. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bas Jean dit **Nugues**. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bas Jean. Demeurant au Colard à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bas Louis. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bon Jean. Laboureur demeurant à Saint-André-d'Huiriat. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Borgat Joseph. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bouchy Etienne. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bouchy François. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bouchy Jean. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bourdon Jean. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Bourgeois Claude. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI puis rayé.

Bourgeois Pierre. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Canard Claude. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI puis rayé.

Chalandon. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789.

Chambard Claude. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Degletagne Benoît. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Druguet Benoît. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Druguet Jacques. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Dumas. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789.

Durand Etienne. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Duroux Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789. Elu maire de Saint-André-d'Huiriat le 13 novembre 1791. Agent national de la commune en l'an II. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Frère Claude. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI puis rayé.

Garnier Jean. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Garnier Pierre. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Guillard Jean père. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillard Jean fils. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Guillon Claude. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillon Pierre. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Jacquemain François. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Jacquemain Jean. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Journet François. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Lapierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789.

Limonon Pierre. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Madru Etienne. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Madru François. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mathon Jacques. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Navoret. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789.

Prost Michel. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789. Agent de la municipalité en l'an IV. Il prête serment de n'avoir « *provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois* (et de n'être)... *point parents ni allié d'émigrés* »¹ le 5 brumaire an IV. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Quivet Joseph. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VII.

Raffin Benoît. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Richon Benoît. Laboureur demeurant à Saint-André-d'Huiriat. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriat, le 19 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI.

Richon Jean. Adjoint de la municipalité en l'an IV. Il prête serment de n'avoir « *provoqué aucun arrêté séditieux et contraire aux lois* (et de n'être)... *point parents ni allié d'émigrés* »² le 5 brumaire an IV.

Richon Jean fils. Nommé agent de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI.

Tanton Benoît. Demeurant à Saint-André d'Huiriat. Il a le droit de vote en l'an VI. Nommé adjoint de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI.

¹ Registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Pont de Veyle. A.D. Ain 12L.

² Registre de délibérations de l'administration municipale du canton de Pont de Veyle. A.D. Ain 12L.

Vaurille Gabriel. Signataire du cahier de doléances du Tiers Etat de Saint-André-d'Huiriât, le 19 mars 1789. Demeurant à Saint-André d'Huiriât. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verney Jacques. Demeurant à Saint-André d'Huiriât. Il a le droit de vote en l'an VII.